

## Acteurs

- Sommet Union Européenne-Etats-Unis annuel
- Dialogues transatlantiques
- Conseil économique transatlantique

Il a été demandé aux négociateurs "de préserver un certain degré de discrétion et de confidentialité".

### **Sommet Union européenne — États-Unis**

Se tient une fois par an et auquel participent le président américain (Barack Obama), le secrétaire d'état (John Kerry), le président du Conseil européen (Herman Van Rompuy), le président de la commission européenne (José Manuel Durão Barroso) ainsi que le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (Catherine Ashton). Chaque sommet fait le point sur l'ensemble des travaux effectués lors de l'année écoulée et fixe l'orientation, crée de nouvelles instances et avalise les décisions stratégiques permettant de développer le marché.

### **Dialogues transatlantiques**

Sont constitués de représentants de la société civile et visent à créer des lieux d'échanges, de réflexions, mais aussi de proposition pour les institutions politiques, jouant ainsi le rôle de lobby.

- Dialogue économique (TABD) créée en 1995 qui est une coalition de dirigeants de multinationales) des deux côtés de l'océan.
- Dialogue des consommateurs (TACD) créée en 1998 qui réunit des organisations de défense des consommateurs,
- Dialogue des travailleurs (TALD) créée en 1996 qui réunit des fédérations syndicales,
- Dialogue pour l'environnement (TAED) créée en 1998 et arrêté en 2000 sans avoir réellement réussi à exercer son rôle de conseiller qui réunissait des associations de défense de l'environnement
- Dialogue des législateurs (TLD) créée en 1999 cherchant le consensus sur les projets proposés aux institutions.

### **Conseil économique transatlantique**

Depuis le sommet de Washington du 30 avril 2007, c'est un organe permanent travaillant sur les aspects législatifs liés au commerce, aux investissements, et à la production.

# TAFTA vu par la Commission Européenne (I)

- Partenariat
- Idée de départ
- Pourquoi maintenant?
- Bénéfices pour l'UE

Éliminer les obstacles au commerce (tarifs douaniers, réglementations superflues, restrictions aux investissements) dans un éventail de secteurs économiques, de manière à faciliter l'achat et la vente de biens et services entre l'UE et les États-Unis.

L'idée d'un **partenariat commercial** entre l'UE et les USA, cela fait longtemps que les administrations, les entreprises et les milieux universitaires en discutent. En 2011, l'UE et les USA ont mis en place un groupe d'experts pour voir quel accord sur le commerce et l'investissement pourrait être élaboré. Le groupe était présidé par le commissaire européen au commerce et le représentant des États-Unis pour les questions commerciales. Il a entrepris un examen approfondi des opportunités et des difficultés potentielles. Il est parvenu à la conclusion qu'un accord complet serait largement positif, en ouvrant les échanges et en stimulant la croissance économique et la création d'emplois des deux côtés de l'Atlantique.

La décision d'entamer les négociations est due à la **persistance de la crise** et au blocage des négociations multilatérales à l'OMC - Doha pour le développement. En outre, la réforme de la PAC de l'UE et les prix élevés des produits de base ont eu pour effet que les deux parties sont prêtes à parler d'agriculture et à négocier l'ouverture de leurs marchés.

Plus la libéralisation sera importante, plus le résultat global sera positif.

CEPR : l'étude, «Reducing barriers to Transatlantic Trade» (réduire les obstacles au commerce transatlantique) décrit les effets économiques d'un accord transatlantique :

- l'économie de l'Union = 119 milliards d'euros par an – l'équivalent d'un bonus de 545 euros en moyenne par ménage de l'Union, l'économie américaine = 95 milliards d'euros par an, soit 655 euros par famille américaine ; résultat de l'élimination de tarifs douaniers et de l'abrogation de règles superflues et d'entraves.
- renforcer nos économies en créant une demande et une offre accrues sans augmenter les dépenses publiques ou les emprunts. Le partenariat transatlantique serait l'incitant le moins cher imaginable.
- droits de douane entre l'Union et les États-Unis faibles (4 %), la taille combinée des économies de l'Union et des États-Unis et le commerce entre eux signifient que le démantèlement des tarifs douaniers sera bon.
- économies pour entreprises, créations d'emplois et meilleure valeur aux consommateurs : élimination des «obstacles non tarifaires».
- coût de la bureaucratie : 10 à 20 % au prix des biens, une dépense supplémentaire qui est payée par le consommateur. 80% des avantages du partenariat transatlantique résulteraient de réductions des coûts de la bureaucratie.

Quelques exemples pratiques: crash-tests pour les voitures ; grands projets de construction et de transports publics aux États-Unis ; pommes et fromages européens.

## TAFTA vu par la Commission Européenne (II)

- UE partenaire essentiel des USA
- Conduite des négociations
- Comment rendent compte les négociateurs?
- Durée des négociations
- Qui en bénéficiera?
- Pour quand les avantages du partenariat?
- Changement dans nos vies?

Le commerce avec l'Europe offre des possibilités immenses pour nos partenaires américains. L'UE est la plus grande économie du monde: 500 millions de citoyens pour un revenu moyen de 25 000 euros ; le plus gros marché au monde : premier importateur de biens manufacturés et de services, plus important stock d'investissements à l'étranger, plus importante part des investissements étrangers au monde, plus gros investisseur aux États-Unis (en 2011), deuxième plus importante exportation américaine de biens (en 2012), et plus gros marché d'exportation américaine de services (en 2010).

La Commission européenne négocie au nom de l'Union et de ses 28 États membres: une voix est plus efficace, sur la base de lignes directrices approuvées par le Conseil. Pour les USA , le représentant pour le commerce (USTR) sera le négociateur.

États membres de l'Union au Conseil et le Parlement européen informés de l'évolution. Conseil et au Parlement européen, d'examiner et d'approuver ou de rejeter l'accord final. Du côté américain, Congrès des États-Unis.

Lancement juillet 2013, groupe de travail en réunion trimestrielle;

Nombreux volets de l'économie : manufacture, services, agriculture. On escompte +149% pour l'industrie automobile européenne. Mais aussi un plus vers les autres pays, grâce aux intrants en matières premières et autres composants.

Discussion deux ans puis vote des Parlements.

Simplification des règlements de fabrication, moins de paperasserie, et donc moindres coûts.



## TAFTA vu par la Commission Européenne (III)

- Inquiétude pour les normes européennes
- Et pour l'agriculture?
- Changement de législation sur les OGM?
- Viandes aux hormones sur les étals de nos supermarchés?
- Le cinéma européen
- Primauté de la législation de l'UE sur le GMT
- Retombées sur le reste du monde
- Forme déguisée d'ACTA

Niveau de protection non négociable. Pas d'abaissement des normes. Pas de compromis sur sécurité et protection des consommateurs, et sur environnement.

Ouverture de l'agriculture : blé et soja US dans un sens, produits élaborés dans l'autre (fromages, jambons, chocolat).

Conformément aux règles de l'Union, les OGM dont l'utilisation à des fins d'alimentation humaine et animale ou à des fins de culture a été autorisée peuvent déjà être vendus sur le marché européen. À ce jour, 52 OGM ont été autorisés.

Le but du partenariat ne sera pas de réaliser des bénéfices commerciaux au détriment de la santé de nos consommateurs. Les actes législatifs de base, comme ceux qui concernent les hormones ou ceux qui visent à protéger la vie et la santé humaines, la santé et le bien-être animaux ou l'environnement et les intérêts des consommateurs ne feront pas partie des négociations.

L'Europe n'est pas fermée aux films américains. L'Union dispose de règles pour préserver la diversité culturelle de l'Europe, et notamment la richesse que constitue la pluralité linguistique de notre continent. Le secteur audiovisuel doit être exclu des négociations concernant les services et le droit d'établissement.

Toute modification proposée aux actes législatifs, aux règles ou aux règlements de l'UE en vue de libéraliser le commerce devra être approuvée par les États membres au sein de Conseil et par le Parlement européen.

L'accord commercial entre l'Union et les États-Unis aura des répercussions sur l'ensemble de l'économie mondiale. Par exemple, l'intensification des échanges entre les deux géants économiques fera croître la demande de matières premières, de composants et d'autres intrants en provenance de pays tiers. Un apport de 100 milliards d'euros à l'économie mondiale devrait en résulter.

L'ACTA (accord commercial anti-contrefaçon) visait à mettre fin au commerce de contrefaçons. Il va sans dire que la position du Parlement européen – qui s'était prononcé contre cet accord – sera pleinement respectée. Il n'y aura pas de réintroduction de l'ACTA sous une forme déguisée.

## TAFTA vu par la Commission Européenne (IV)

- Pourquoi inclure le règlement des différends entre investisseurs et états?
- Fin du multilatéralisme et du cycle de Doha
- Secret des négociations
- Effets sur l'environnement

Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États constitue un outil de premier ordre pour protéger les investisseurs de l'Union à l'étranger. Un système juridique fort ne garantit pas que les investisseurs étrangers seront protégés. Ces derniers peuvent être expropriés par leur État d'accueil (nationalisation) ou de voir leurs investissements réduits à néant par l'adoption de lois nationales (produit fabriqué interdit du jour au lendemain, sans indemnisation, tandis que les mêmes produits fabriqués localement restent autorisés). Si les investisseurs ne peuvent saisir les tribunaux locaux, ou si ces tribunaux ne sont pas en mesure d'examiner leur requête, il ne leur reste aucune instance. Dans ces conditions, l'insertion d'une disposition sur le règlement des différends entre investisseurs et États offre une sécurité aux investisseurs en leur garantissant le recours à une telle instance. Les mesures pour protéger les investisseurs n'empêcheront pas les gouvernements d'adopter des lois et ne les contraindront pas à en abroger. Elles peuvent tout au plus entraîner le paiement d'indemnisations.

Au contraire, le partenariat transatlantique pourrait, à terme, encourager d'autres pays à reprendre les négociations à l'OMC. En outre, si l'Union et les États-Unis parviennent à harmoniser une grande partie de leurs réglementations et de leurs normes, le résultat pourrait servir de base à l'élaboration de règles internationales.

Pour réussir des négociations, il faut respecter un certain degré de confidentialité. Néanmoins, pendant toute la durée des négociations, la CE continuera de communiquer avec les entreprises, les associations, les organisations de consommateurs et autres représentants de la société civile. Elle tiendra les États membres – par l'entremise du Conseil – et le Parlement européen informés du cours des événements.

D'après l'étude d'incidence réalisée par la Commission, les effets environnementaux du partenariat transatlantique devraient être modestes. Même dans l'hypothèse d'une forte libéralisation, cette étude ne prévoit qu'une faible augmentation des émissions générales de CO<sub>2</sub>. Elle indique par ailleurs que d'autres effets secondaires négatifs du partenariat transatlantique (déchets, diminution de la biodiversité et

utilisation accrue des ressources naturelles) devraient être contrebalancés par les avantages dérivés d'une intensification des échanges de biens et de services environnementaux.

## Débat au Sénat (Commission des Affaires économiques)

- 5 PS, 1 UMP; 1 PC, 1 UDI, 1 EELV, 1 MRC, la ministre du Commerce Extérieur
- Les dangers:
  - Comment articuler libre-échange et non-parité euro/dollar?
  - Quelle cour spéciale va arbitrer les différends investisseurs/états?
  - Absence de transparence
  - Coût des normes pour le consommateur, mais qui seraient maintenues
  - Exclusion des marques et indications géographiques protégées?
  - Dérégulation des banques américaines
  - Protection des données
  - Contrôle démocratique et consultation de la population
  - Le multilatéralisme doit prendre le pas sur le bilatéralisme
  - Large débat public pour la campagne des européennes
- Une stratégie offensive? (Alain Richard)

## Avis des instances

- Votes du Parlement Européen :
  - 10 résolutions adoptées, la dernière sur le partenariat élargi en juin 2013
  - 1 refusée, sur le gel des négociations suite à PRISM et l'affaire Snowden, proposée par le PVE en septembre 2013 (1/3 pour, 2/3 contre).
- Conseil Européen : accord du 13 février 2013 (Obama, Van Rompuy, Barroso)
- Commission Européenne : Le 12 mars 2013 approbation du projet de mandat sur la conclusion avec les USA de l'accord intitulé « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ».
  - Analyse d'impact en avril 2013.
  - Ordre du jour du Conseil de l'Union européenne « Commerce » pour début des négociations dès le mois de juillet 2013.
  - Non publié mais fuites sur Internet
- Congrès américain

Le 12 mars 2013, la Commission européenne a approuvé le projet de mandat concernant la conclusion avec les États-Unis de l'accord intitulé « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ». Elle publie une analyse d'impact en avril 2013. La mandat de négociation est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de l'Union européenne « Commerce » qui doit l'approuver afin que les négociations débutent dès le mois de juillet 2013. Non publié officiellement, ce projet a cependant été l'objet de fuites sur internet

## Positions publiques

- Herman Van Rompuy
- François Hollande
- Angela Merkel
- Jean-Luc Mélenchon et FdG.
- En 2012, Vincent Champain et Eric Peters dans Le Monde
- En 2013, BFMTV, Jean-Luc Mélenchon par Jean-Luc Bourdin
- Le 26 juin 2013, audition au sénat, Dominique Strauss-Kahn
- Le 30 juin 2013, soupçons d'espionnage américains, des députés européens, comme Jean-Luc Mélenchon ou Isabelle Durant demandent la suspension des négociations.
- Position du PVE (dont Yannick Jadot et José Bové)

Herman Van Rompuy le président du Conseil européen se réjouit de la perspective économique promise.

François Hollande n'a pas pris position publiquement.

Angela Merkel a indiqué en 2007 trouve l'idée « fascinante » qui favorise l'« l'intérêt commun ».

Jean-Luc Mélenchon s'est opposé au marché transatlantique sur son blog. Au cours de la campagne des élections européennes de 2009, la coalition du Front de gauche a indiqué son hostilité au projet.

En 2012, les économistes Vincent Champain et Eric Peters évoquent les négociations dans une tribune du Monde, et qualifient de préférence nationale économique le refus d'engager des négociations.

En 2013, sur BFMTV, Jean-Luc Mélenchon est interrogé par Jean-Jacques Bourdin sur le sujet.

Le 26 juin 2013, lors de son audition au sénat, DSK a indiqué : « c'est un piège considérable pour les Européens, je crois que les Français ont bien fait de vouloir se battre sur le problème de l'identité culturelle, mais c'est un tout petit aspect du problème. [...] Nous sommes dans une situation extrêmement difficile ».

Le 30 juin 2013, suite aux révélations de *Der Spiegel* concernant des soupçons d'espionnage américains, des députés européens (comme Jean-Luc Mélenchon ou Isabelle Durant) demandent la suspension des négociations.

Enfin le PVE a exprimé son désaccord, nous y revenons juste après.

## Yannick Jadot, José Bové, députés européens EELV, 11/11/2013

- **Yannick Jadot et José Bové**, resp. vice-président de la commission du commerce international et vice-président de la commission de l'agriculture, dénoncent l'atteinte à la démocratie. « C'est une attaque frontale contre :
  - des choix de société démocratiquement construits en Europe,
  - notre conception des services publics,
  - nos acquis sociaux, sanitaires et environnementaux,
  - nos droits de consommateurs et la défense des libertés fondamentales.
- Depuis le début, la décision de la Commission de maintenir secrète le contenu d'une négociation porte atteinte à nos choix démocratiques et permet aux grands groupes de l'agro-alimentaire, de la chimie ou de l'énergie de contester les décisions politiques prises au niveau local ou européen qui remettent en cause leurs profits.
- La mise en place d'un mécanisme juridique spécifique sera utilisée par les entreprises pour attaquer directement les états si elles considèrent que des lois réduisent leurs bénéfices.
- Elles demanderont des centaines de millions d'euros de dommages et intérêts (déjà le cas dans l'ALENA).
- TTIP sert les intérêts privés au détriment de l'intérêt général, les multinationales au détriment des citoyens.
- Nous demandons aux gouvernements de retirer le mandat de négociation accordé à la Commission. Il est impensable de discuter avec des gens qui espionnent nos concitoyens, nos entreprises et nos dirigeants politiques. Le 19 novembre, nous interpellons le président du parlement Martin Shultz et tous nos collègues conservateurs, libéraux et socialistes qui ont soutenu ce dangereux projet.
- La réponse est simple : ce traité de libre-échange étend à l'Europe le modèle américain, il faut l'arrêter. »

**Yannick Jadot et José Bové**, respectivement vice-président de la commission du commerce international et vice-président de la commission de l'agriculture, dénoncent l'atteinte majeure à la démocratie que représentent cette négociation.

« Le projet de traité de libre-échange transatlantique est une attaque frontale contre des choix de société démocratiquement construits en Europe comme notre refus des OGM, du bœuf aux hormones ou de la viande de volaille chlorée, notre conception des services publics, nos acquis sociaux, sanitaires et environnementaux, nos droits de consommateurs et la défense des libertés fondamentales.

Depuis le début, nous condamnons la décision de la Commission européenne de maintenir secrète le contenu d'une négociation qui portera atteinte à nos choix démocratiques et qui permettra aux grands groupes de l'agro-alimentaire, de la chimie ou de l'énergie de contester les décisions politiques prises au niveau local ou européen qui remettront en cause leurs perspectives de profit. La mise en place d'un mécanisme juridique spécifique sera utilisée par les entreprises, américaines et européennes, pour attaquer directement les états si elles considèrent que des lois réduisent leurs bénéfices. Elles n'hésiteront pas à demander des centaines de millions d'euros de dommages et intérêts comme c'est déjà le cas en Amérique du Nord. Ce traité sert les intérêts privés au détriment de l'intérêt général, les firmes multinationales au détriment des citoyens des deux côtés de l'Atlantique.

Nous demandons aux gouvernements européens de retirer le mandat de négociation accordé à la Commission européenne. Il est tout simplement impensable de discuter avec des gens qui espionnent nos concitoyens, nos entreprises et nos dirigeants politiques. Dès la prochaine session du parlement européen à Strasbourg le 19 novembre, nous interpellons le président du parlement Martin Shultz et tous nos collègues conservateurs, libéraux et socialistes qui ont soutenu jusqu'à maintenant ce dangereux projet : « Pendant combien de temps encore allez-vous laisser les Européens se faire humilier par la NSA ? Jusqu'où laisserez-vous la souveraineté démocratique européenne être sacrifiée ? Comment pouvez-vous accepter de vous laisser dépouiller sans réaction de votre pouvoir de décision qui vous a été confié par vos électeurs ? ».

Pour nous la réponse est simple : ce traité de libre-échange étend à l'Europe le modèle américain, il faut l'arrêter. »